

## Adjonction d'activité

### Pièces à fournir :

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence

#### ► **L'activité ajoutée n'est pas mentionnée dans l'objet social :**

- 2 statuts mis à jour et certifiés conformes par le / les représentants légaux de la société
- 2 procès verbaux originaux décidant de la modification relative à l'objet social
- parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte, nom du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

#### ► **L'activité ajoutée est mentionnée dans l'objet social :**

- 1 copie des statuts de préférence

### Pour l'activité

Votre activité est peut-être réglementée, à titre indicatif, vous pouvez le vérifier dans la liste des activités réglementées dans la rubrique INFOS PRATIQUES.

### Coût de la formalité

#### ► **L'activité ajoutée n'est pas mentionnée dans l'objet social :**

- Règlement des frais de greffe par chèque : 200.14 €
- Règlement des frais de greffe par chèque : 89.54 € (*uniquement pour SARL à associé unique dans le cas où le gérant est associé unique et une personne physique*)

#### ► **L'activité ajoutée est mentionnée dans l'objet social :**

- Règlement des frais de greffe par chèque : 184.91 €
- Règlement des frais de greffe par chèque : 89.54 € (*uniquement pour SARL à associé unique dans le cas où le gérant est associé unique et une personne physique*)

### Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11682\\*01](#) (imprimé M2) dûment complété

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>